

SÉCURITÉ SOCIALE



**L'Assurance
Maladie**

LANDES

AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

EN ARRÊT JE NE
FAIS PAS CE QU'IL
ME PLAÎT

ARRÊT MALADIE - ACCIDENT DU TRAVAIL

Je dois être présent à mon domicile
de 9h à 11h et de 14h à 16h.

ameli.fr